



Difficultés financières : comment s'en sortir ?

Sophie Krois

Juriste chez Caritas Suisse

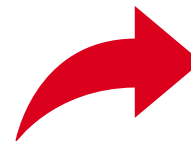
Sommaire



Qui sommes-nous?



Enjeux



Offres et services



Actualités et
perspectives



Qui sommes-nous ?

Caritas Suisse

- **Association d'utilité publique indépendante (Lucerne)**
- **Près de 1'500 personnes (plus de 300 à l'étranger)**
 - **Centre de compétence « Droit & Pauvreté »**
- **Collaboration avec les Caritas régionales et partenaires locaux / cantonaux**

Un réseau national

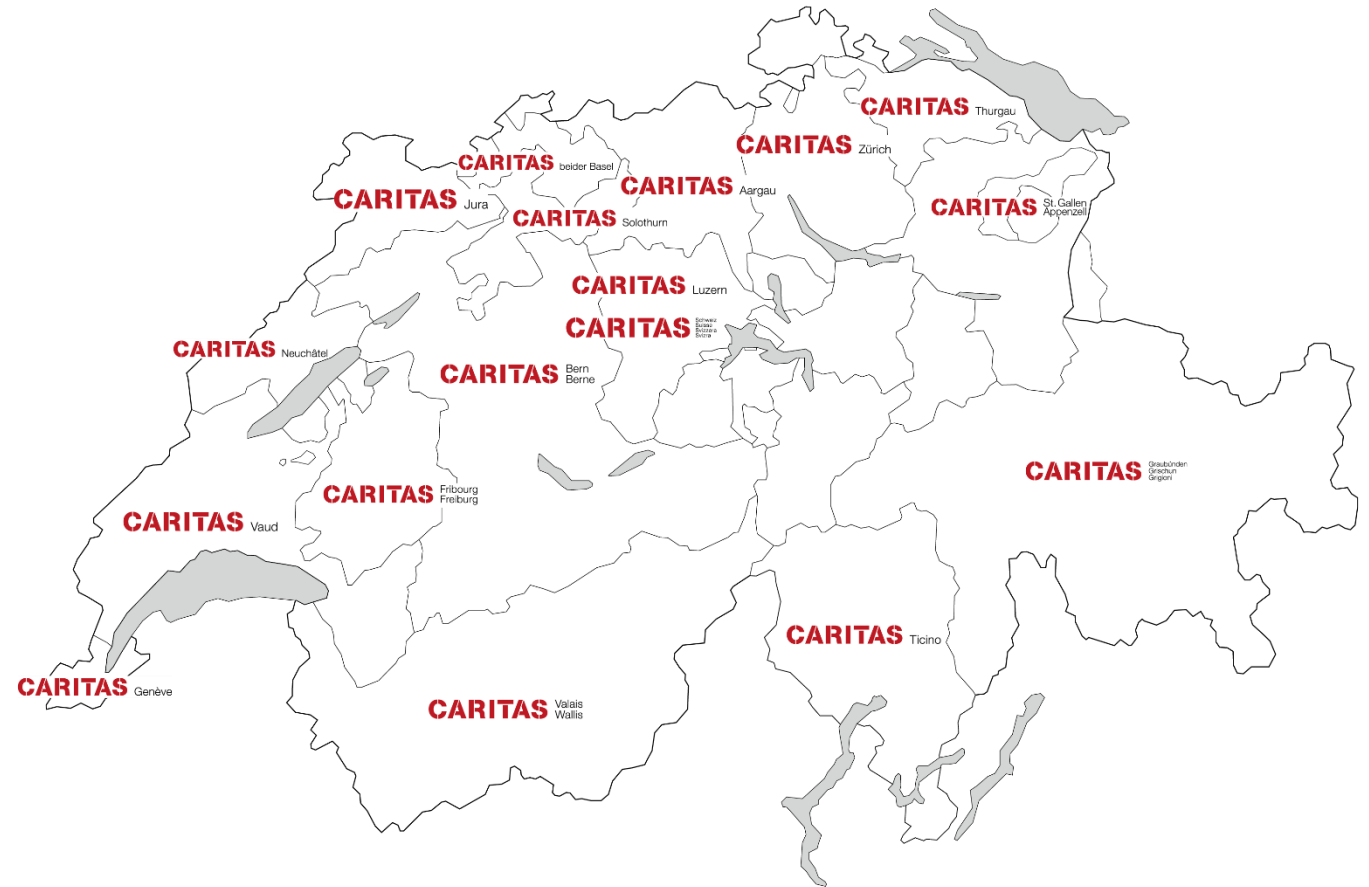
Dettes Conseils Suisse
(Association faîtière)



Caritas Suisse
(Centre de compétence juridique)



**Caritas régionaux, CSP,
Hospice général, communes, ...**
(47 partenaires cantonaux/locaux)



Das Richtige tun
Agir, tout simplement
Fare la cosa giusta

Quel est notre rôle ?

Das Richtige tun
Agir, tout simplement
Fare la cosa giusta

Spécificités

➤ Accès au droit en matière de lutte contre la pauvreté

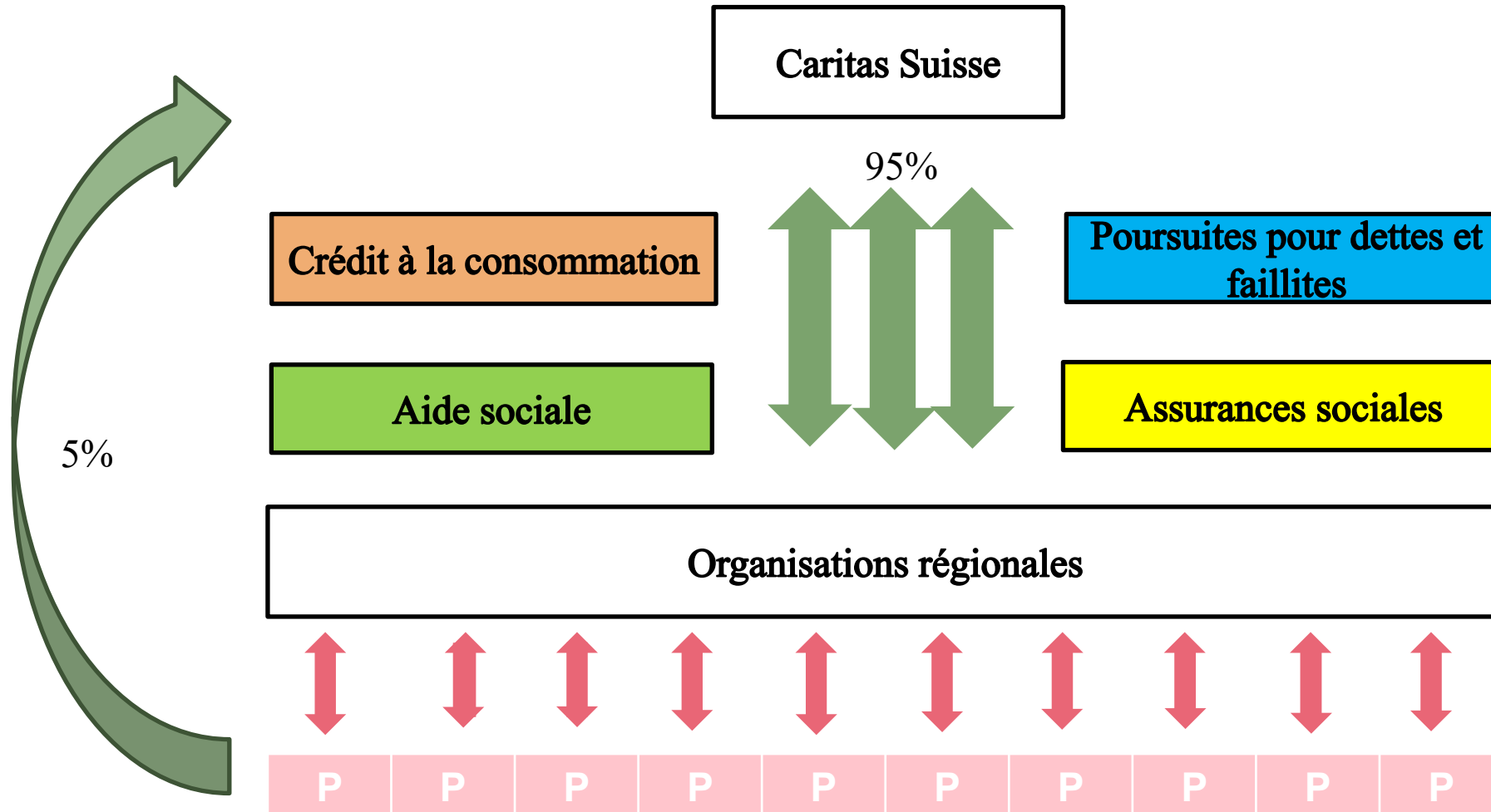
Individuel

- Centre de compétence juridique "bas seuil"
- Conseils juridiques aux partenaires locaux/régionaux
- Représentation en justice ponctuelle de personnes surendettées (cas complexes)
- Octroi ciblé de prêts d'assainissement (Banque Alternative Suisse)

Structurel

- Formations, échanges, consultations de lois, commissions, groupes de travail, ...

Conseil juridique (gratuit)



Difficultés financières : comment s'en sortir ?

Das Richtige tun
Agir, tout simplement
Fare la cosa giusta



Enjeux

Qui est concerné ?

Estimation (2024) :

1'450'000 personnes menacées de pauvreté dont 743'000 touchées par la pauvreté en Suisse (soit 8,4% de la population Suisse)

Groupes les plus exposés :

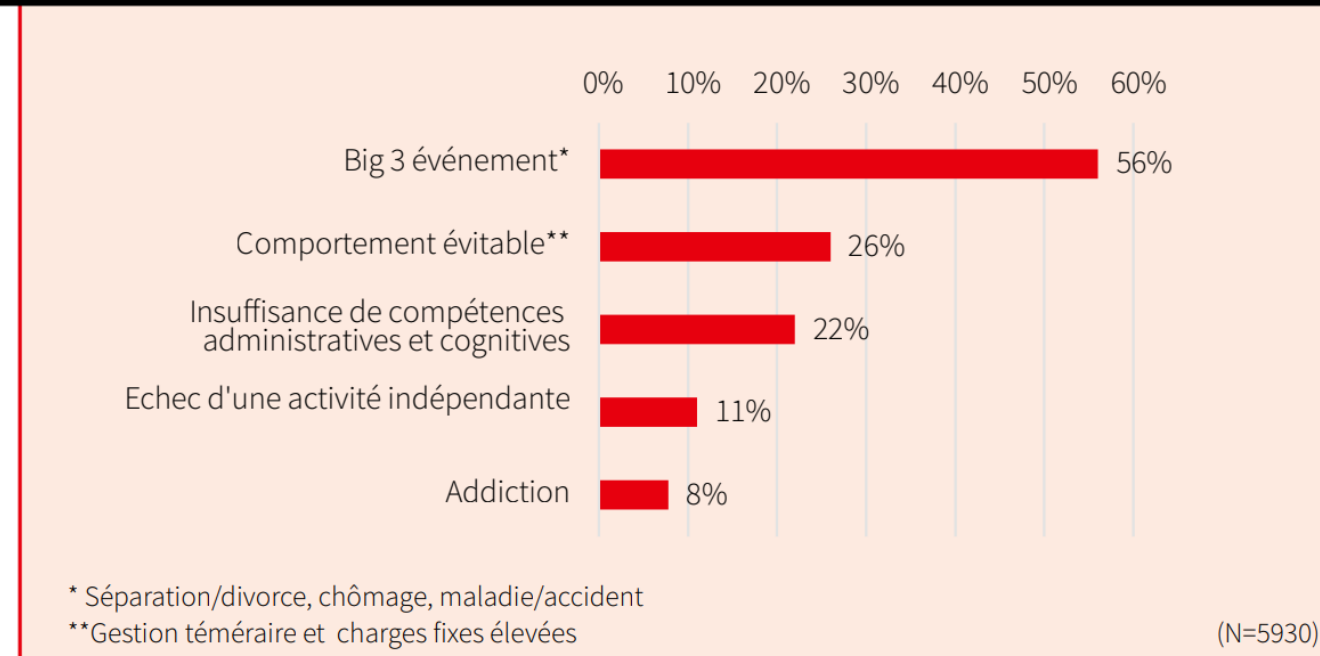
- Personnes vivant seules ou ménage monoparental avec enfants mineurs
- Personnes sans formation postobligatoire
- Personnes de nationalité étrangère issues de l'Europe de l'Est ou d'un pays extra-européen
- Personnes vivant dans un ménage sans personne active occupée

Quelles sont les causes du surendettement ?

Raisons du surendettement

Figure 2:

Raisons du surendettement par catégorie (plusieurs réponses possibles)



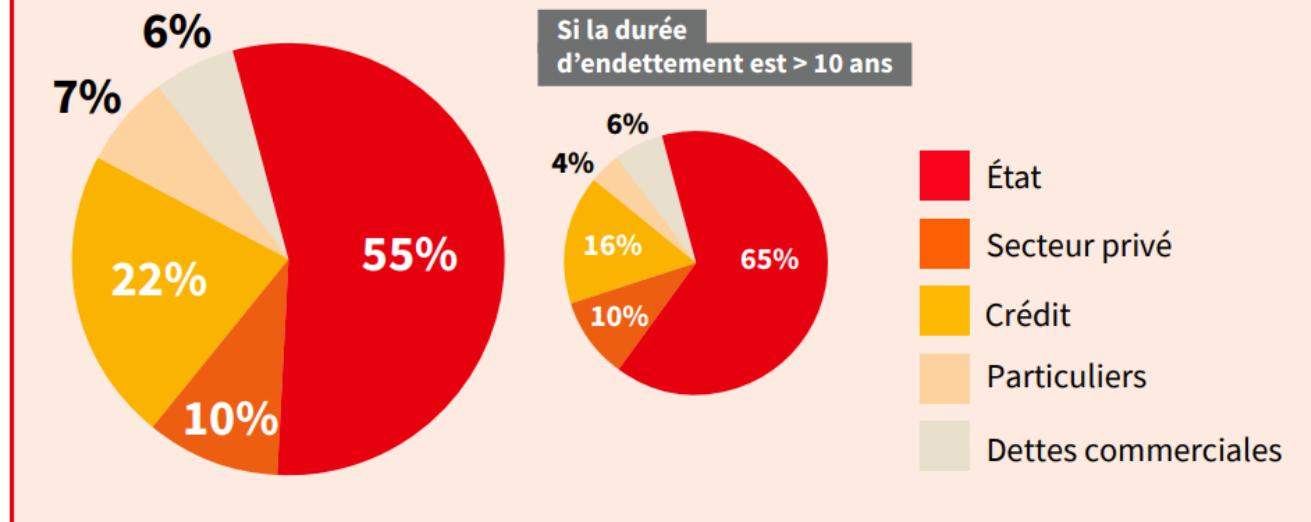
Qui est titulaire de créances ?

Das Richtige tun
Agir, tout simplement
Fare la cosa giusta

Créances étatiques = 55 %

Figure 6.1:

Parts des dettes envers les administrations publiques et les particuliers



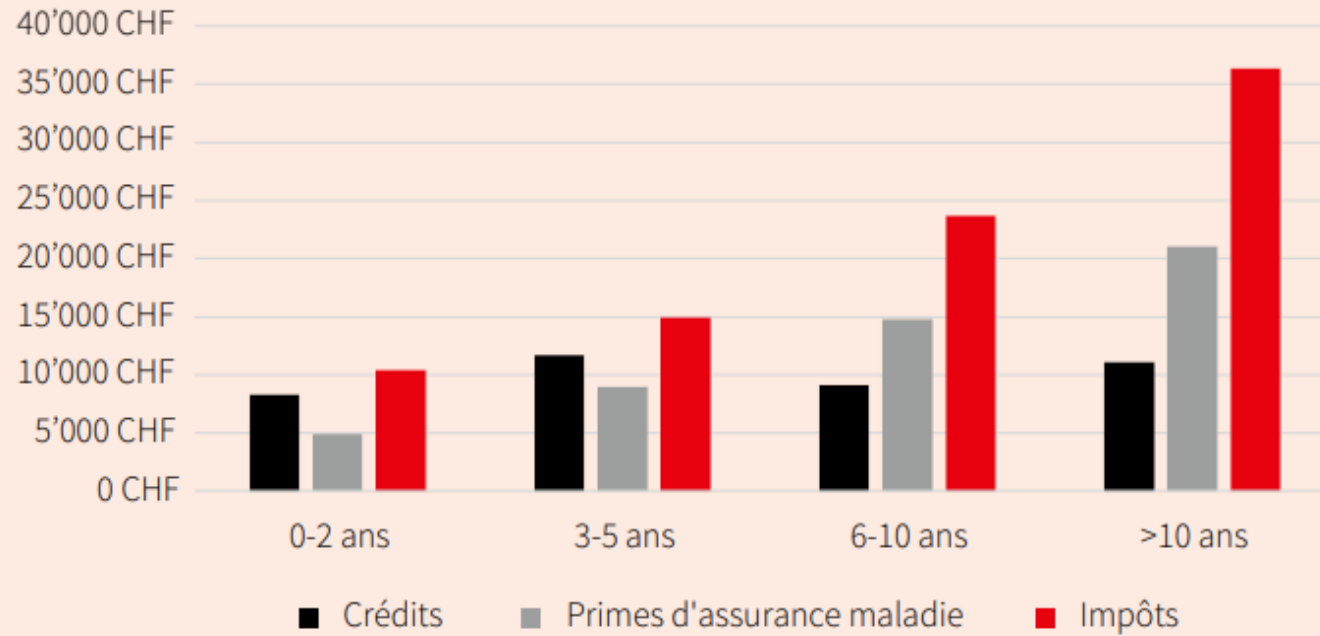
Principalement:

- Impôts
- Primes LAMal
- Avances de contributions d'entretien

Dettes de credit

Figure 6.3:

Montant des dettes de crédit, de primes et d'impôts au fil du temps (moyenne)



(N=5791)

Quand parle-t-on de surendettement ?

Das Richtige tun
Agir, tout simplement
Fare la cosa giusta

Surendettement

≠ Retard de paiement

≠ Fort endettement (ex: dette hypothécaire)

≠ Refus de paiement (ex: litiges contractuels, commerciaux, familiaux)

Surendettement

« Lorsque la part du revenu disponible après la couverture du minimum vital ne permet pas de répondre aux obligations financières **dans un délai raisonnable** »

(Document de base de la Conférence suisse des institutions d'aide sociale (CSIAS) concernant les dettes et l'aide sociale, Chap. 2, p. 3)

Délai raisonnable

« La capacité de contracter un crédit à la consommation est examinée sur la base d'un amortissement du crédit en **36 mois** »

(art. 28 al. 4 de la Loi sur le crédit à la consommation - LCC)

« Les membres de Dettes Conseils Suisse limitent, en règle générale, la durée de la phase d'assainissement financier à **3 ans** »

(Lignes directrices de Dettes Conseils Suisse)

Comment sortir du surendettement ?

Das Richtige tun
Agir, tout simplement
Fare la cosa giusta

Types de procédures d'assainissement

Accord extrajudiciaire
(Plan de paiement +/- remise partielle)

Règlement amiable des dettes
(art. 333 ss LP)

Concordat judiciaire
(art. 293 ss LP)

Faillite personnelle
(art. 191 ss LP)

Limites des procédure d'assainissement

Accord extrajudiciaire

+/- appui social / juridique
(Unanimité)

Concordat judiciaire

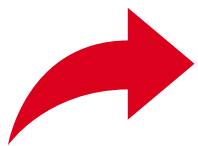
Frais
 $\frac{1}{2}$ créanciers + $\frac{2}{3}$ dettes ou
 $\frac{1}{4}$ créanciers + $\frac{3}{4}$ dettes
+ paiement intégral des Cr privilégiés

Règlement amiable des dettes

Frais
Unanimité

Faillite personnelle

Frais
Dettes \rightarrow ADB (\neq assainissement)



Offres et services

Service Dettes conseils



✓ Hotline gratuite et anonyme «SOS info-dettes»

☎ 0800 708 708 - lundi à jeudi - 10h à 13h

➤ Dès 2027: Chatbot (IA) – CaritasGO

✓ Consultation en ligne

(www.caritas-dettesconseil.ch/consultationenligne)

✓ Informations, conseils et suivis

(Partenaires locaux / régionaux)

Nouveau départ

✓ Projet de Caritas Suisse et de la Banque Alternative Suisse

Nouveau départ par un prêt sans intérêt et aide pour la prise en charge des frais de justice ; Offre d'accompagnement pour un désendettement durable

✓ Seules les personnes professionnelles (DCS) peuvent déposer la demande

Les **demandes** de financement du Fonds ne peuvent être soumises **que par les bureaux du Service Dettes Conseils** (membres de l'Association faîtière Dettes Conseils Suisse) et **différents critères** doivent être remplis

✓ Contact uniquement pour les professionnels : neustart@caritas.ch

Carte culture

- ✓ Carte gratuite pour personnes avec budget serré
- ✓ Réductions d'au minimum 30% avec plus de 4'300 partenaires dans toute la Suisse
- ✓ But : favoriser l'intégration dans la société et empêcher l'isolement social
- ✓ Obtenir la carte culture :
 - En passant chez la Caritas de la région résidentielle (carte valable pour toute la Suisse mais critères de la région pour l'acquisition)
 - Demande en ligne : [Demander une CarteCulture](#)



Actualités et perspectives

Projet de modifications de la LP

Message du CF du 15 janvier 2025 et traitement par le CN (16.12.2025) et par le CdE (16.03.2026) :

- 1) Procédure concordataire simplifiée
- 2) Procédure d'assainissement des dettes par voie de faillite
- 3) Intégration des impôts courants dans le calcul du minimum vital
- 4) Offre de conseils gratuits obligatoire

Merci de votre attention!



Das Richtige tun
Agir, tout simplement
Fare la cosa giusta